

# BULLETIN D'INSCRIPTION AU 6<sup>ème</sup> TRAIL DES SARRASINS

## Réservé aux habitants de FAMARS

NOM : ..... SEXE : H / F

PRENOM : ..... ANNEE DE NAISSANCE : .....

LICENCE : ..... CATEGORIE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

EMAIL : .....@.....

TEL : ..... CLUB : .....

Initiation marche nordique 18 h 00 gratuit

Animation Eveil Athlé 18 h 30 \*

Marche nordique & sportive ~12km 19 h 00 \*

Marche randonnée ~7km 19 h 05 sans certificat médical

Prêt de bâtons\*\* (dans la limite des stocks disponibles)

Trail court ~7km 20 h 00 \*

Trail long ~13km 20 h 30 \*

Conditions d'annulation sur le site valathle.fr.

\*\* Les bâtons seront remis contre une pièce d'identité avant le départ

L'Éveil Athlé est réservée aux enfants nés en 2013, 2014, 2015.

Les trails 7 et 13 km sont réservés aux coureurs nés en 2004 et avant.

### \* Certificat médical ou licence obligatoire Epreuves chronométrées:

- Copie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée :
- FCD -FFSA -FFH-FSPN-ASPTT-FSCF-FSGT-UFOLEP sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.
- Ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course en compétition ou de la marche nordique en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- Ou **pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire lien relatif à son état de santé dont le contenu est précisé <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14888>
- Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non-publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr)). Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la sauvegarde individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### La sécurité doit être l'affaire de tous, notamment des concurrents

SIGNATURE OBLIGATOIRE

CACHET MAIRIE

du participant ou du représentant légal pour les mineurs

### AUTRES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR L'USVA :

- Le **meeting du souvenir** (stade Pierre Carous) 25 juin
- Les **Foulées du vignoble** (étang du vignoble) 11 sept
- La **Contrebandière** (course des terrils Raismes) 25 sept
- Boucles **Nocturnes de Vauban** (complexe Vauban) 09 dec